

10. PROTOCOLES DES ÉPREUVES EN MILIEU NATUREL DE L'ASSISTANT MONITEUR (AM)

10.1 PRÉREQUIS

- Être âgé de 18 ans au moins.
- Être membre d'un club affilié à la Lifras ayant statut d'école.
- Être détenteur du brevet plongeur 3* Lifras.
- Être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la plongée et d'un électrocardiogramme à l'effort (ECG), tous deux en ordre de validité.
- Être en possession du Certificat Fédéral de Premier Secours (CFPS) en ordre de recyclage.
- Savoir parler, lire et écrire correctement le français (ou l'allemand – pour la communauté germanophone).

Avant de présenter les épreuves de remontée de 40 m :

- Compter 10 plongées à minimum 40 m.

10.2 ORDRE DES ÉPREUVES THÉORIQUES ET PRATIQUES

Le candidat doit présenter les épreuves en « Milieu Naturel » avant l'évaluation des connaissances théoriques.

10.3 ÉPREUVES EN « MILIEU NATUREL »

10.3.1 ORGANISATION D'UNE PLONGÉE-CLUB COMPRENANT AU MOINS 8 PLONGEURS : MF AM. OP

Cette épreuve s'effectue dans « Nos Eaux ». Le contrôle de l'épreuve doit être effectué par un Moniteur Fédéral au minimum. Le candidat doit faire partie d'une de ces palanquées.

Le candidat doit prendre en charge :

- La vérification des carnets de certification des plongeurs.
- La formation des palanquées, en fonction des règles Lifras.
- La mise en place et l'organisation de la sécurité.
- Le briefing aux chefs de palanquée.

Note impérative pour les moniteurs : La plongée se déroule normalement, pas de simulation d'incident.

10.3.2 REMONTÉE ASSISTÉE EN AIR DE 40 M JUSQU'À LA SURFACE : MF/R

AM.RA

Cette épreuve s'effectue dans « Nos Eaux ». Le candidat peut effectuer l'épreuve dès qu'il compte 10 plongées à 40 m. Le descriptif complet de la remontée se trouve dans le point « TECHNIQUES » ci-avant. Le rôle de « victime » peut être joué, soit par le moniteur, soit par un plongeur 3^e au minimum qui a déjà réussi cette épreuve.

LES CRITÈRES PRINCIPAUX DE RÉUSSITE SONT :

- Assistance en air.
- Ne pas redescendre.
- Respect d'une vitesse de remontée, celle préconisée par le moyen de décompression primaire (i.e. le plus pénalisant) du candidat, sans aller trop vite.
- Verticalité de la remontée.
- Arrivée et maintien en surface.

Rappels du chapitre Généralités :

- Cette épreuve doit se dérouler en tout début de plongée.
- Les plongeurs doivent s'équilibrer à 40 m.
- Après l'épreuve, la plongée ne peut dépasser 15 m.
- La plongée doit s'inscrire dans la courbe de plongée sans palier et doit se terminer par un palier de sécurité.
- Un seul essai est autorisé par jour.
- La successive est autorisée (intervalle minimum : 3h).

10.3.3 SAUVETAGE D'UN PLONGEUR EN DIFFICULTÉ DE 15 M, REMORQUAGE SUR 150 M ET RÉANIMATION : MF/R

AM.RS

Cette épreuve s'effectue dans « Nos Eaux ». Le moniteur doit être en ordre de recyclage du CFPS. Le descriptif complet de la remontée se trouve dans le point « TECHNIQUES » ci-avant.

A 15 m, la victime se place en position horizontale sur le fond et purge son système de stabilisation.

LES CRITÈRES PRINCIPAUX DE RÉUSSITE SONT :

- Ne pas redescendre.
- Verticalité de la remontée.
- Arrivée et maintien en surface.
- Maintien de la tête de la victime en permanence hors de l'eau.
- Efficacité du palmage.
- Efficacité de l'appel des secours et de la réanimation, en conformité les normes en vigueur.

Il est autorisé de réaliser une plongée entre le remorquage et la réanimation, pour autant que cette dernière soit réalisée, sur site, après la plongée.

Il n'y a pas de réussite partielle de l'épreuve.

Rappels du chapitre Généralités :

- *Cette épreuve doit se dérouler en tout début de plongée.*
- *La palanquée se compose de trois plongeurs : le moniteur, le candidat et le plongeur en difficulté (plongeur 3* au minimum).*
- *Après l'épreuve, la plongée ne peut dépasser 15 m.*
- *La plongée doit s'inscrire dans la courbe de plongée sans palier et se terminer par un palier de sécurité.*
- *Un seul essai est autorisé par jour.*
- *La successive est autorisée (intervalle minimum : 3h).*

10.3.4 REMONTÉE TECHNIQUE D'UN PLONGEUR EN PLEINE EAU DE 40 M JUSQU'À 15 M : MF/R

AM. RT

Cette épreuve s'effectue dans « Nos Eaux ». Le candidat peut effectuer l'épreuve dès qu'il compte 10 plongées à 40 m. Le descriptif complet de la remontée se trouve dans le point « TECHNIQUES » ci-avant.

Protocole particulier de l'épreuve :

- *La palanquée se compose de trois plongeurs : le moniteur, le candidat et le plongeur en difficulté (Plongeur 3* au minimum qui a déjà réussi cette épreuve).*
- *Cette épreuve doit être exécutée à un endroit où la profondeur de 40 m ne peut être dépassée.*
- *Les plongeurs entament la descente ensemble. Ils s'équilibrent en cours de descente.*
- *À la profondeur de 30 m, la victime se laisse couler librement sans purger (en pied lourd ou en position horizontale, mais pas la tête en bas !).*
- *Au signal du moniteur, le candidat :*
 - ✓ *Descend, rattrape la victime, se positionne face à elle, assure une prise ferme par le matériel.*
 - ✓ *Stoppe la descente avant d'atteindre la profondeur de 40 m.*
 - ✓ *réalise une remontée technique jusqu'à 15 m.*

LES CRITÈRES PRINCIPAUX DE RÉUSSITE SONT :

- Arrêt avant 40 m.
- Ne pas redescendre.
- Respect d'une vitesse proche de celle préconisée par le moyen de décompression primaire (i.e. le plus pénalisant) du candidat.
- Verticalité de la remontée.
- Arrêt de la remontée, suite au signal du moniteur, aux alentours de 15 m avec une stabilisation effective tolérée entre 13 et 17 mètres.

Rappels du chapitre Généralités :

- Cette épreuve doit se dérouler en tout début de plongée.
- Après l'épreuve, la plongée ne peut dépasser 15 m.
- La plongée doit s'inscrire dans la courbe de plongée sans palier et se terminer par un palier de sécurité.
- Un seul essai est autorisé par jour.
- La successive est autorisée (intervalle minimum : 3h).

10.3.5 PLONGÉE À 40 M AVEC UN ÉLÈVE QUI Y DESCEND POUR LA PREMIÈRE FOIS ET GÉRER UN INCIDENT : MF/R (Anciennement MC.3.2) AM.PE40

Cette épreuve s'effectue dans « Nos Eaux ».

Protocole particulier de l'épreuve :

- *La palanquée se compose de deux plongeurs : le moniteur et le candidat.*
- *Le moniteur joue le rôle de l'élève et son jugement porte sur la préparation et la conduite d'une telle plongée qui se déroule dans des conditions normales et ne prend sous aucun prétexte l'allure d'une plongée à incidents multiples et répétés.*
- *A 40 m, le moniteur simule un incident à caractère technique qui nécessite une remontée contrôlée de maximum 10 m. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté des plongeurs, les règles ont été outrepassées, les règles d'exception prescrites pour les Tables sont d'application, même si la plongée s'effectue à l'ordinateur.*
- *Le candidat assure la direction de la palanquée durant toute la plongée.*

Note impérative pour les moniteurs : un seul incident simulé, pas d'épreuve.

Rappels du chapitre Généralités :

- *Cette épreuve doit se dérouler en tout début de plongée.*
- *Après l'épreuve, la plongée ne peut dépasser 15 m.*
- *La plongée doit s'inscrire dans la courbe de plongée sans palier et se terminer par un palier de sécurité.*
- *Un seul essai est autorisé par jour.*
- *La successive est autorisée (intervalle minimum : 3h).*

10.3.6 SAUVETAGE D'UN NOYÉ : MF AM.REA

Se référer au [recueil des épreuves en « piscine »](#).